

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S EN DATE DU 31 MARS 2023

Nombre de
Membres : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt trois

le : 31 mars

Le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de STE FOY
L'ARGENTIERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire

Secrétaire élu : Denise BERTHOLON

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 mars 2023.

Compte rendu affiché le : 6 avril 2023.

Présents : Mme BERGER K. / BUFFARD G. / Mme BERTHOLON D. / BERGER
R. / Mme THOLLET M-L. / Mme MAZARD M. / Mme TRENCHAT B. / Mme
MOZGALA P.

Absents : JOASSARD R / Mme COLLOMB C. / Mme BORRA A.

*Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance le vendredi 31 mars 2023 à dix-huit heures sous la
Présidence de Madame Karine BERGER, Présidente.*

Compte de Gestion et Compte Administratif 2022

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2022, présenté par Raymond
BERGER, lequel se présente ainsi :*

Fonctionnement

Recettes : 10 229.38 €

Dépenses : 5 042.21 €

Excédent : 5 187.17 €

Investissement

Recettes : 14 950.79 €

Dépenses : 0.00 €

Excédent : 14 950.79 €

Ces sommes sont identiques au compte de gestion établi par le receveur municipal.

*Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion du receveur et le compte
administratif, pour l'exercice 2022.*

Budget Primitif 2023

Madame la Présidente présente le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 11 887.17 €

Section d'investissement : 14 950.79 €

Le budget primitif est voté à l'unanimité des présents.

Questions diverses

*Georges et Denise précisent qu'ils ont parcouru plus de 170 kms pour apporter les colis de Noël aux personnes
hospitalisées. Une autre solution pour assurer cette distribution est à l'étude.*

La séance est levée à 19h30.

LA PRESIDENTE,
Karine BERGER.

